



Accident 50/50 sans controle technique

Par **mmapp**, le **24/06/2011** à **12:54**

Bonjour,

j'ai eu un accident 50/50 sur un rond point, en préparant les papiers de mon véhicule pour le garage, je me suis rendu compte que mon controle technique n'était plus valide depuis 6 mois (je l'ai complètement oublié!). la voiture passe à l'étude pour estimer les réparations. si mon assureur refuse de payer les frais de réparations sur mon véhicule, ai-je un recours possible?

par avance merci

Par **chaber**, le **24/06/2011** à **16:02**

bonjour

Tout dépendra de ce que l'expert et votre assureur pourraient retenir comme aggravation du risque.

une aggravation du risque peut entrainer une nullité du contrat ou l'application d'une règle proportionnelle.

De même que l'expert devra aviser la préfecture pour geler votre carte grise si certains éléments sont déficients (pneumatiques par ex)

un partage 50/50 sans le controle technique ne devrait pas influencer sur la part d'indemnisation vous revenant.

Par **Tisuisse**, le **24/06/2011** à **16:03**

Bonjour,

Si vous êtes en tous risques, votre assureur prendra en charge votre sinistre, etc. etc.

Le défaut (absence) de contrôle technique est une contravention sur laquelle votre assureur n'a aucun pouvoir.

Par **mmapp**, le **24/06/2011** à **16:33**

je vous remercie pour vos réponses rapides et claires, je vous tiens au courant de l'avancée du dossier
cordialement